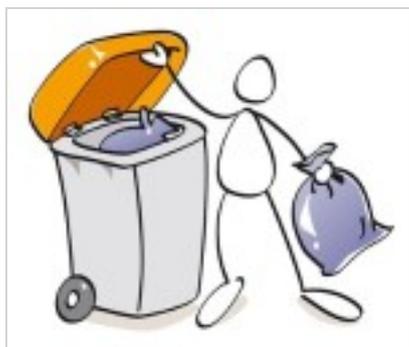


# Ordures Ménagères



Les ordures ménagères de notre village sont ramassées par la communauté des communes  
Après ramassage, les ordures sont transportées par la communauté des communes au centre de traitement des déchets de Montesquieu Volvestre.

## Jours de Ramassage

**CALENDRIER DES COLLECTES 2025**  
GENSAC-SUR-GARONNE

**LES BONS GESTES**

- Jeter systématiquement le verre au sein des poubelles de votre village.
- Éviter de déposer des déchets au sol.
- Réduire les consommations.
- Quand on ramasse l'ordure, on déchante.
- Manipuler en douceur et éviter tout choc aux ordures ménagères.

**RATTRAPAGES DE COLLECTE**

La collecte des déchets d'appoint sera faite les jours suivants. Les jours de rattrapage sont signalés :

<b>JANVIER</b>	<b>FÉVRIER</b>	<b>MARS</b>
<b>AVRIL</b>	<b>MAI</b>	<b>JUIN</b>
<b>JUILLET</b>	<b>AOÛT</b>	<b>SEPTEMBRE</b>
<b>OCTOBRE</b>	<b>NOVEMBRE</b>	<b>DÉCEMBRE</b>

**RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS**

Jeudi • 8 heures • 8 heures

Quelle est la manière à suivre ?

Vous devez déposer vos encombrants à l'entrée de la collecte, avant 08h, sur un véhicule ou sur un support approprié (poubelle, conteneur, etc.) en précisant votre nom, prénom, adresse, numéro de téléphone afin que le véhicule des encombrants puisse vous contacter.

**080001 - Déchets verts, gravats, déchets liquides versés**  
volvestre - ces déchets doivent être déposés en déchèterie.

Pour nous contacter :  
05 61 90 50 63 [dechets@cc-volvestre.fr](mailto:dechets@cc-volvestre.fr)

- Jours de ramassage des ordures ménagères: bacs noirs

- Les mercredis matin à partir de 7h00

- Jours de ramassage des ordures ménagères : bacs jaune

- Le Mardi une fois tout les 15 jours le matin à partir de 08h00

## Récupérateurs de verre

. Les récupérateurs de verre sont mis à chaque endroit spécifique de la commune près de chez vous.

## Règles de base

**L'ESSENTIEL SUR LA GESTION DE VOS DÉCHETS**

Pour nous contacter : 05 61 90 99 63 [dechet@cc-valvestre.fr](mailto:dechet@cc-valvestre.fr)

**OU LES DÉPOSER ?**

- CONTENEUR JAUNE**: TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE ET EN MÉTAL, BRIDES ALUMINIUMIQUES, PAPIERS ET PETITS CARTONS
- CONTENEUR GRIS**: ORDURES MÉNAGÈRES
- BASSE RELAIS**: TEXTILES
- COLONNE À VERRE**: EMBALLAGES EN VERRE
- EN DÉCHÈTERIE**: GROS CARTONS

**VOS DÉCHÈTERIES** ☎ 05 61 90 99 63

Du mardi au samedi : de 8h45 à 19h45 et de 14h à 17h45  
**ACCÈS GRATUIT SUR PRÉSENTATION DE LA CARTE MAGNÉTIQUE**  
Réservé aux particuliers, interdit aux professionnels.  
• Véhicules vides d'une hauteur max de 1,90 m  
• Véhicules non admis : avec énergie accumulée ou carrosserie pliable.  
• Obligation possible de usage de particules

**DÉCHÈTERIE DE CARROSSERIE**  
Centre de Rougny  
[dechet@cc-valvestre.fr](mailto:dechet@cc-valvestre.fr)

**DÉCHÈTERIE DE MONTREUSE/POLYESTÈRE**  
Hauteville  
[dechet@cc-valvestre.fr](mailto:dechet@cc-valvestre.fr)

**NOUVEAU : zone de réception**  
E.Leclerc de Carbone pour vêtements, jouets et matériel en bon état (en partenariat avec Emmaüs et Cœur-Poussé) les jours d'usage PROHIBÉS

**Attention ! Produits refusés**

- Liquides inflammables
- Pneumatiques
- Médicaments, déchets hospitaliers ou de vétér
- Produits explosifs (bouteille de gaz...)
- Cartouches d'armes
- Batteries autres que voiture ou de camion
- Amiante, déchets industriels spécifiques
- Déchets dangereux et commerciaux

**LE TRI DES BIODECHETS**

La Communauté de Communes du Valvestre vous offre un kit de composteur gratuit (7 ans foyer) pour les habitants avec jardin : composteur de 400 L, bennes et godet. Une formation de 30 minutes est également proposée. Contactez-nous au 05 61 90 99 63 ou à [dechet@cc-valvestre.fr](mailto:dechet@cc-valvestre.fr).

- Les ordures ménagères doivent être mises dans des sacs noirs. Ces sacs doivent obligatoirement être stockés dans des conteneurs poubelle afin d'éviter que les animaux errants n'éventrent les sacs. Tout sac, à l'exception des sacs jaunes, non déposé dans un conteneur ne sera pas ramassé.
- Les conteneurs poubelle, encombrants, déchets verts, ne doivent pas rester dans les rues en dehors des périodes de ramassage.
- Les déchets suivants sont :
  - gravats, matières dangereuses comme l'essence ou le gasoil viciés,
  - les huiles de vidange, les bouteilles de gaz, les extincteurs,
  - les pots de peinture, de colle, vernis ou pots d'enduits, les batteries ou piles,
  - les pneus, les ampoules et néons, le verre cassé ou en vrac,
  - les sacs non fermés ou éventrés, les ordures laissées sans emballage,
  - les déchets déposés dans la rue, ne correspondant pas au type de la tournée.

